

# FAIRE RECONNAITRE LES SPG

## Comment les acteurs publics contribuent-ils à l'émergence et au développement des Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) ?

Quels risques et opportunités autour de ces partenariats ?  
Identification des bonnes pratiques et postures, grâce aux résultats de la recherche et au retour d'expérience latino-américain.

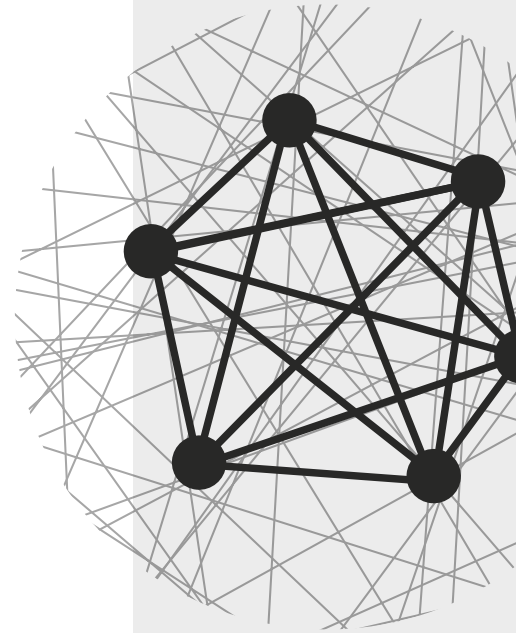
### MESSAGES CLÉS :

Si la reconnaissance des SPG par les acteurs publics contribue à les rendre légitimes aux yeux des consommateurs et usagers, la reconnaissance citoyenne pousse aussi à la reconnaissance publique de ces dispositifs. Mais au sein de certains SPG, cet intérêt institutionnel s'oppose aux craintes de perdre leur autonomie et agilité, ou de renier leurs valeurs originelles.

Dépendance aux ressources publiques, normalisation forcée des procédures, capture du commun à des fins politiques : une série de risques identifiés par Ostrom sont inhérents aux relations entre SPG et acteurs publics

Pour autant, ces acteurs et leurs différentes échelles administratives peuvent, à travers un ensemble de dispositifs et ressources, faciliter, voire favoriser l'émergence et le développement des SPG. Plusieurs Etats d'Amérique latine ont ainsi montré la voie, en offrant aux SPG des débouchés à leurs produits via la commande publique ou des formations et outils de référence.

Pré-requis à ces partenariats modèles : substituer, chez les autorités, le dogmatisme par du pragmatisme, afin d'encourager des savoirs, pratiques et rationalités collectives qui sont foncièrement hétérogènes et mouvants.



**CERTIFICATION  
PARTICIPATIVE.ORG**

## LES POUVOIRS PUBLICS, ENTRE RÉGULATION ...

Par l'exigence de qualité inhérente aux SPG et leur contribution à la gestion durable des communs, le soutien des Etats semble logique. Or, aujourd'hui, la généralisation des partenariats n'est pas à l'ordre du jour. Dans certaines régions du monde, les Etats ont même des velléités d'opposition aux communs, si ce n'est même des velléités de prédation, comme c'est parfois le cas pour les communs agro-sylvo-pastoraux.

Toutefois, dans certains pays, en offrant aux acteurs économiques des données ou des dispositifs réglementaires, les pouvoirs publics servent indirectement le développement des communs, via la régulation. Au Brésil et au Mexique par exemple, la loi sur l'agriculture biologique accorde le droit de certification aux SPG (**Vidéo Flores**). Comme le souligne la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM), les consommateurs n'étant pas toujours représentés et actifs au sein des SPG, la reconnaissance institutionnelle contribue à rendre ces systèmes visibles et crédibles vis à vis de l'extérieur. (cf policy brief sur la crédibilité interne et externe des SPG). En sus de cette reconnaissance et régulation, les pouvoirs publics peuvent aider plus directement les SPG.

### ...ET CONTRIBUTION AUX SPG

Ressources foncières (mise à disposition d'espaces publics), financières (financements directs, garantie auprès des banques, allègements fiscaux) ou humaines, infrastructures structurantes ou encore accès à certains marchés (restauration collective)... Les autorités disposent de différents outils pour ce faire.

Au Chili par exemple, l'État propose, via l'organisme public INDAP, des ressources informationnelles, des formations et une assistance technique aux acteurs de l'agriculture biologique. Au Brésil, le Programme national d'alimentation scolaire - qui articule soutien à l'agriculture familiale et sécurité alimentaire des populations précaires - a contribué à l'essor du nombre de membres de SPG agricoles (8 800 aujourd'hui). La priorité étant accordée aux fournisseurs pratiquant une agriculture familiale biologique, cela a encouragé les exploitants conventionnels à entamer leur transition agroécologique. (**Vidéo Flores et Ecovida**)

La volonté d'accéder à des marchés et s'insérer dans les politiques publiques motive ainsi parfois les SPG à obtenir l'aval de leur Etat. Tout comme la symbolique d'être légitimés officiellement dans leurs missions d'intérêt général. Pour autant, la relation entre communs et pouvoirs publics n'est pas sans risque. Aussi, nombre de SPG tergiversent : peut-on gagner l'appui des autorités sans se dénaturer ?

## LE CADRE DES COMMUNS ET LES SPGS

(OSTROM, 1990) <sup>1</sup>

Le concept de commun définit des ressources partagées et gérées collectivement au travers d'un ensemble de règles et un régime de droits par une communauté, dans le but d'exploiter ou valoriser cette ressource, tout en pérennisant sa reproduction sur le long terme (Ostrom, 1990).

Ce concept, initialement formulé pour les ressources naturelles, a été étendu aux ressources immatérielles, telles que le partage de l'information et des connaissances (Ostrom et Hess, 2007) <sup>2</sup>.

Les Systèmes Participatifs de Garantie sont des organisations sociales locales fournissant des garanties sur la qualité d'un bien ou service. Basés sur l'évaluation par les pairs, ils formulent leur propres règles d'accès au label et peuvent être considérés comme des outils de gestion de communs intellectuels (Lemeilleur et Allaire, 2018) <sup>3</sup>.

Le projet COMPAIRS interroge la robustesse des différents modèles de SPG dans la gestion collaborative de la qualité éco-solaire et la manière dont cela influe sur la préservation ou l'enrichissement des ressources communes (valeurs cognitives, économiques et sociales).

## POUR LES SPG, GARE À NE PAS S'ÉGARER !

Ostrom (1998) associe des menaces à la reconnaissance institutionnelle des communs. Premièrement, la dépendance aux ressources publiques pourrait altérer le commun ; le projet n'étant plus pensé pour satisfaire des besoins locaux mais pour répondre aux exigences d'un financement externe. Voir le commun condamné en cas d'arrêt des financements publics : c'est au cœur de la réflexion portée par les SPG sur la recherche du bon modèle économique (lien note modèle économique).

Par ailleurs, pour intégrer les SPG dans les politiques publiques, les autorités sont tentées de formaliser, voire normaliser des modes de fonctionnement par essence hétéroclites et évolutifs. Une méthode loin de faire bon ménage avec l'apprentissage par essai-erreur des SPG. Au Mexique, la documentation requise est tellement lourde que la demande d'accréditation est prohibitive pour de nombreux groupes, surtout chez des producteurs peu alphabétisés et non familiers des exigences bureaucratiques (**Vidéo Flores**). En France, Nature & Progrès craint que la normalisation d'un fonctionnement aille de pair avec une perte d'agilité. Preuve en est les processus de révision référentiel européen de l'agriculture biologique AB, trop longs et fastidieux pour garantir la participation des utilisateurs, de bout en bout. D'autre part, la reconnaissance institutionnelle va souvent de pair avec l'imposition d'une « impartialité » dans les contrôles, gage de crédibilité, selon les acteurs publics. Or, le conseil est au cœur du fonctionnement des SPG, où le contrôle est bien souvent une prétexte au partage des pratiques.

Enfin, la menace d'une instrumentalisation, assimilation voire capture du SPG par les acteurs publics est également présente. A l'inverse, la reconnaissance institutionnelle peut conduire les autorités à se décharger de leurs responsabilités sur les communs (Accueil Paysan prenant en charge une mission d'accueil social de personnes en difficulté).

## LE PARTENARIAT IDÉAL

Aussi, construire une relation qui soit fluide et bénéfique, tant aux communs qu'aux acteurs publics, ne va pas de soi. Ces derniers doivent généralement troquer leurs habitudes pour une approche pragmatique, réflexive et non prescriptive. Objectif : accompagner les communs existants sans leur nuire, créer les conditions de possibilité d'émergence de nouveaux communs et encourager le « faire commun » sur des problématiques sociétales complexes.

Comment faire ? Il s'agit notamment de passer du réflexe de l'uniformisation institutionnelle à la reconnaissance des pratiques dans leurs diversités ; privilégier l'accompagnement de processus à l'approche projet— symptomatique de la culture du résultat— ou encore d'admettre la « compossibilité » des savoirs, soit le fait que les savoirs pluriels sont égaux, en dignité et utilisation, au savoir expert (**Vidéo Leyronas**).

Cet accompagnement, ce partenariat et cette reconnaissance peut se faire à différentes échelles institutionnelles. Des partenariats institutionnels à des échelles plus contextualisées comme celles des collectivités territoriales peuvent avoir leur pertinence (par ex. : Reconnaissance du dispositif Bâtiments durables Méditerranéens par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur ).

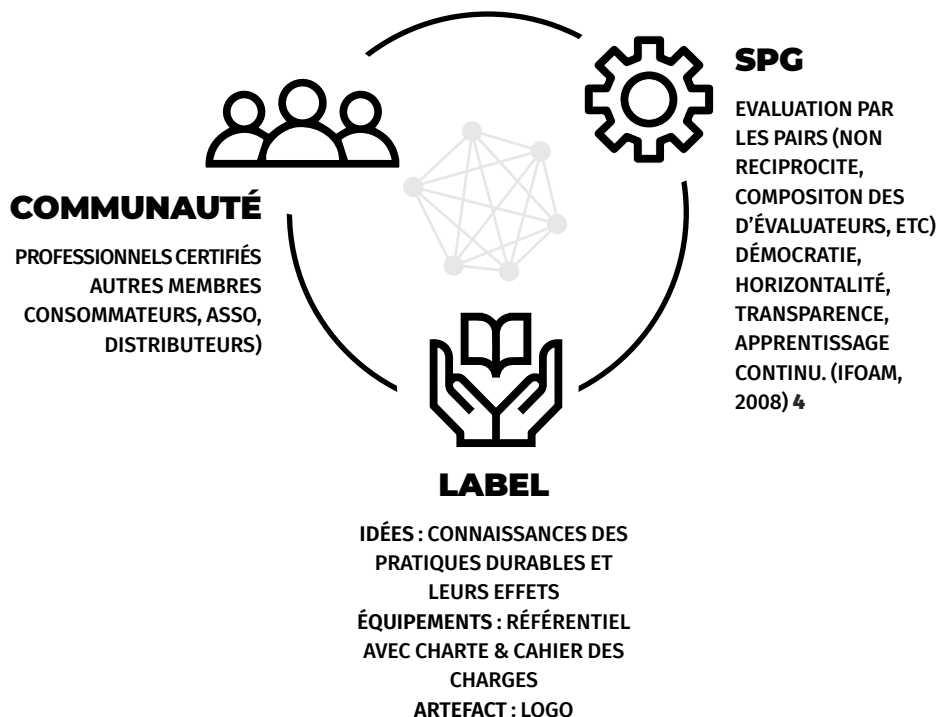
De quoi ouvrir le champ des perspectives pour des relations renouvelées entre SPG et acteurs publics, au service des problématiques socioéconomiques et environnementales contemporaines.

Enfin, un enjeu des SPG est aussi d'atteindre une reconnaissance citoyenne. A terme, cette reconnaissance acquise par l'implication d'acteurs locaux, par la transparence et l'intérêt des SPG, peut mener à servir de base légitime pour influencer les politiques publiques et les institutions.

quand il pourrait jouer pleinement son rôle : un modèle pionnier, citoyen et solidaire de progrès socioéconomique et environnemental.



# LE LABEL GÉRÉ PAR UN SPG = UN COMMUN



## RÉFÉRENCES :

- 1 Ostrom, E. (1990). Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action. Cambridge University Press.
- 2 Ostrom, E., & Hess, C. (2007). Understanding knowledge as a commons : From theory to Practice. MIT Press Ltd.
- 3 Lemeilleur, S., & Allaire, G. (2018). « Système participatif de garantie dans les labels du mouvement de l'agriculture biologique. Une réappropriation des communs intellectuels ». Économie rurale, 7-27.
- 4 IFOAM. (2008). One earth, many hands. Annual Report. International Federation of Organic Agriculture Movements.

## REMERCIEMENTS :

**Contenu :** Justine Hugues pour la synthèse écrite de la production du collectif.  
**Edition et logo :** Lionel / weo-design.com  
**Financement :** ADEME et Agropolis Fondation

## LE PROGRAMME COMPAIRS



En plein essor dans le monde, les Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) restent méconnus en France et relativement isolés les uns des autres. Le programme de recherche COMPAIRS (2019-2023), élaboré conjointement avec différentes initiatives de SPG, des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des chercheurs dans le domaine, vise une montée en conceptualisation et une confrontation de différents modèles de SPG, afin d'identifier leurs facteurs de succès. Chaque principe de conception des communs proposé par Ostrom est abordé au cours d'un cycle de conférences et d'ateliers de travail participatif, deux fois par an. Lors de ces rencontres, les initiatives de SPG en activité ou en projet sont invitées à confronter leurs modalités de fonctionnement et leurs objectifs à ces principes. Le but ? En tirer collectivement des enseignements, des nouvelles idées et perspectives d'évolution. Parallèlement à ces rencontres, deux activités de recherche transversale sont menées, sur la fabrique concertée de norme collaborative et sur la responsabilité de la communauté dans la gouvernance des communs intellectuels.

## PLUS D'INFOS :

<https://certification-participative.org/>